



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CLICHY-SOUS-BOIS · COUBRON · GAGNY · GOURNAY-SUR-MARNE · LE RAINCY
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS · LIVRY-GARGAN · MONTFERMEIL · NEUILLY-PLAISANCE
NEUILLY-SUR-MARNE · NOISY-LE-GRAND · ROSNY-SOUS-BOIS · VAUJOURS · VILLEMOMBLE

STOP AUX MAUVAIS BRANCHEMENTS !

AGISSONS POUR L'ENVIRONNEMENT !



GAIN DE TEMPS

Grand Paris Grand Est :

- **valide avec vous les travaux** à réaliser sur votre parcelle,
- **passé le contrat** avec les entreprises qualifiées.



GAIN FINANCIER

Grand Paris Grand Est :

- **pilote votre projet et accompagne le subventionnement** des travaux*.
- **avance le montant des travaux***,

Le montant des subventions allouées pour vos travaux est plus important lorsque vous nous en confiez la réalisation.

**Il restera à votre charge le solde (coût réel des travaux déduit des subventions). Une convention signée par vos soins actera la procédure et le solde avant le démarrage du chantier.*



GAIN DE QUALITÉ

Grand Paris Grand Est :

- **s'assure de la qualification de l'entreprise** retenue et du respect des normes en vigueur.
- **se charge du suivi technique et logistique** de vos travaux (matériaux, coûts etc.). Pour cela, un **technicien de Grand Paris Grand Est sera disponible tous les jours** de la semaine pour intervenir afin d'apporter des solutions aux éventuelles problématiques rencontrées sur le chantier. Des **réunions hebdomadaires de suivi** seront également organisées.



Un constat d'huissier avant travaux est prévu pour s'assurer du bon droit de toutes les parties prenantes (particulier, maître d'œuvre, maître d'ouvrage, entreprise).



GAGE DE CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION

La conformité du raccordement est obligatoire. En cas de non-conformité, le doublement de la redevance assainissement peut être appliqué.

Si vous ne participez pas à cette opération, vous devrez réaliser les travaux seul, sans assistance de Grand Paris Grand Est et n'aurez aucune garantie de bénéficier des aides financières proposées dans le cadre de cette opération. Tout contrôle de conformité ultérieur sera à votre charge.



*Cette opération vous permettra d'obtenir un **certificat de conformité**, obligatoire dans le cadre d'une vente. La vente d'un bien immobilier non-conforme a pour conséquence une moins-value sur le prix du bien.*

Pour en savoir plus :



assainissement@grandparisgrandest.fr



01 41 70 30 06

grandparisgrandest.fr

ou

monbranchement.fr

